

**COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE  
EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION /  
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

**22<sup>e</sup> REUNION DES ATELIERS DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LE PAYSAGE**

**22nd MEETING OF THE WORKSHOPS FOR THE IMPLEMENTATION  
OF THE COUNCIL OF EUROPE LANDSCAPE CONVENTION**

**“Water, landscape and citizenship in the face of global change”  
« Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux »**

**Seville, Spain / Séville, Espagne, 14-15 March / mars 2019**  
*Study visit./ Visite d'études, 16 March / mars 2019*

---

**ATELIER 2 – Paysage de l'eau : expériences internationales – Forum d'expériences : Paysages  
fluviaux et des eaux intérieures**

**France : La gestion des ouvrages hydrauliques : l'exemple du canal Adam de Craponne**

**Mme Thérèse-Annie FRANÇOIS**

*Adjointe au Maire d'Arles, France*

**M. Gaëtan GUICHARD**

*Direction de l'Association syndicale constituée d'office des arrosants de La Crau, France*

En Provence, la sécheresse méditerranéenne, l'irrégularité des sources et leur faible débit ont contraint les hommes à penser des solutions pour remédier à l'absence d'eau.

La plaine de Crau, entre Arles, Salon-de-Provence et la Méditerranée est née du paléo-delta de la Durance qui prend sa source dans les préAlpes. Elle rejoint maintenant le Rhône au sud d'Avignon et a laissé une pelouse steppique, caillouteuse, calcaire et aride, nommée « coussouls », pâturée depuis l'antiquité par les ovins. Aujourd'hui la race ovine « Mérinos d'Arles » y est largement présente sur la partie conservée en réserve naturelle d'environ 7500 hectares.

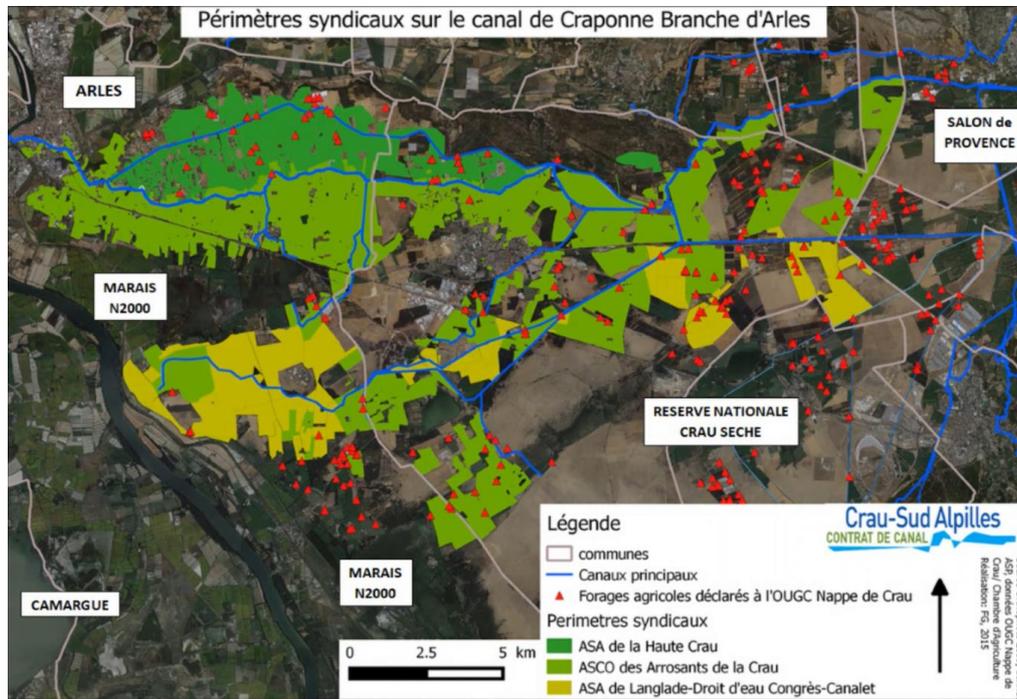


Adam de Craponne (1526-1576), ingénieur Provençal hors norme de la Renaissance, est autorisé par le Roi, grâce au soutien de Catherine de Médicis et de Nostradamus, à détourner les eaux de la Durance en 1554.

En 1559, un premier canal de 23 Km est réalisé jusqu'à Lamanon à partir de Pied-Bérard, entre Cadenet et la Roque d'Anthéron et ensuite parcourt 67 Km jusqu'à l'étang de Berre.

De Lamanon, deux branches sont créées, l'une partant vers le sud pour irriguer les terres asséchées du pays salonais qui disposait de canaux pas toujours alimentés régulièrement ; cette réalisation fait exploser l'économie, par l'installation de moulins puis d'usines ; l'autre, la branche Arlésienne longe la plaine de la Crau par le Nord jusqu'à Arles sur 45 Km. Cette dernière est réalisée par les frères Ravel, niveleurs, qui ont été responsables de l'ensemble des chantiers projetés par Adam de Craponne.

Pour l'arrivée sur Arles, le canal emprunte l'ancien tracé de l'aqueduc romain, composé de 46 arcs qui permettent de franchir une zone de marais présente à l'entrée d'Arles, puis continue près des Alyscamps traversant le centre-ville jusqu'à son exutoire dans le Rhône sur environ 20 m de dénivellation. Cette prouesse a été saluée par Henri III. La branche d'Arles est terminée en 1584 grâce à la générosité de Robert de Montcalm (1542- 1546), président du parlement de Provence.



Le retour des eaux de la Durance et de ses alluvions sur cette « vieille Crau » permet la création sur le canal des moulins à huile et à farine, des usines et des « calans », parcelles cultivées pour le foin de Crau. Ces parcelles sont encadrées par des haies et des canaux secondaires, et constituent des prairies verdoyantes qui fournissent ce foin titulaire d'une appellation d'origine protégée (AOP) sur 12 000 hectares. La sécheresse n'est plus une fatalité.

L'œuvre générale de Craonne fondée en 1571 est un organisme d'utilité publique réunissant les ayants droits. Elle fut chargée d'entretenir le canal de la prise en Durance jusqu'aux particuliers jusqu'à la création l'aménagement hydroélectrique durancien. Elle procède d'une gestion collective qui repose sur la volonté des hommes de vouloir contrôler et nettoyer tous les fossés d'irrigation gravitaire du vaste réseau. Le canal n'échappe pas durant sa longue vie aux conflits, toujours les mêmes, trop ou pas assez d'eau, divers abus, problèmes de voisinage mais la volonté commune est de faire respecter le « droit d'eau » attaché au sol pour une redevance moyenne annuelle à l'hectare de 200 euros à ce jour. Cela prouve que l'eau est un bien convoité.

Dans les années 1960, le maraîchage et l'arboriculture s'installent. Une partie des coussouls est sacrifiée au progrès.

Depuis, la valeur patrimoniale et écologique des coussouls ont été prises en compte, des mesures de protection sont mises en place comme Natura 2000 sur une grande partie du territoire pour protéger la biodiversité et le Paysage.

L'irrigation gravitaire des cultures fourragères à partir de droits d'eau attachés au sol depuis la création du canal et la présence d'ouvrages à vocation agricole contribuent à la recharge du cailloutis de Crau, le poudingue, formé de galets liés par des grains de sable eux-mêmes unis par du ciment calcaire. Cette nappe est l'une des plus grande nappe phréatique de France et de bonne qualité. Elle permet de distribuer 90 millions de m<sup>3</sup> pour l'eau potable, l'agriculture et l'industrie.

Les garde-canal, appelé anciennement « eygadiers », sont en charge du contrôle de la distribution de l'eau. Ils arbitrent et verbalisent, leur présence est fondamentale au quotidien pour la vie du canal. Quand le canal est en chômage d'octobre à début mars, des travaux de débroussaillage, l'entretien du matériel et des ouvrages sont pratiqués. Des investissements de modernisation et de confortement sont faits.

L'utilité des canaux est unanimement reconnue, mais pour les petits canaux qui alimentent les jardins des particuliers, nombreux en Arles, le « tour d'eau » est souvent problématique car le calendrier d'arrosage fonctionne jour et nuit, aussi par endroit des vannes de distribution sont posées à la place des martelières et permettent une économie d'eau pour un arrosage à la « demande ».



Le canal est un cours d'eau construit mais aussi un cours d'eau naturel assimilé à une rivière. L'image du canal ne s'est pas détériorée avec le temps, au contraire sa présence est toujours salutaire. Des parcours « Autour d'eau » ont été mis en place, ils proposent une approche commentée et photographique du paysage de la Crau en vélo ou à pied, dont le canal de Craonne est le fil conducteur.

La fondation LUMA utilisera la ressource en eau du canal de Craonne pour alimenter un étang et le jardin public que va créer Bas Smets au pied de la tour Géhry. Un parcours déambulatoire le long du canal en ville depuis le jardin jusqu'au centre ville serait à envisager à long terme.

Le canal est une affaire saine et qui perdure depuis plus de 430 ans. Adam de Craonne est toujours considéré comme un génie et un bienfaiteur de la Provence, auquel nous pouvons adjoindre pour la branche d'Arles, Robert de Montcalm.

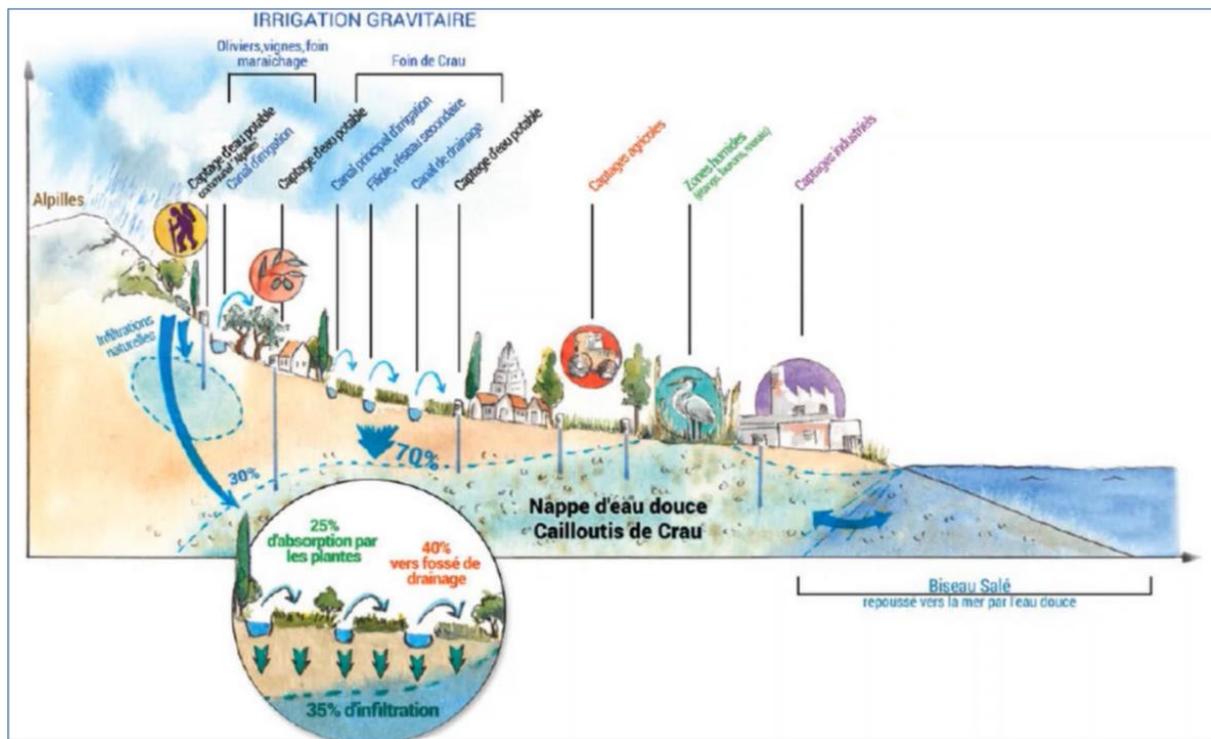
Actuellement les ASP, établissement public en charge de la gestion des canaux pour un périmètre parcellaire donné, font face à des difficultés socio-économiques croissantes qui parfois peuvent menacer

la pérennité de leur réseau. C'est le cas de l'ASA du canal de Haute Crau qui peine à faire face aux gros travaux de restauration de leurs ouvrages, ce qui met en péril 1200 hectares de foin de Crau.

L'innovation est de mise, avec la recherche de nouvelles ressources financières. Ainsi, l'ASCO des Arrosants de la Crau a fondé un groupement d'intérêt économique nouveau, et qui depuis sert d'exemple pour construire une centrale hydro-électrique fort attendue par les divers usagers. Il serait utile de les autoriser à développer encore plus leurs activités accessoires et de valoriser leur patrimoine sans limite afin de les rendre moins dépendantes des aides publiques qui vont diminuant.

La diminution du foncier agricole, l'urbanisation, les nouveaux usages, l'augmentation des charges et le recul des aides publiques peuvent être dommageables à la santé des ASA.

Elles s'inscrivent dans un contexte de réforme et d'évolution de la mise en œuvre de la politique de l'eau en France mais les nombreux services rendus au territoire ne leur sont pas reconnus. Ainsi, ces structures n'ont aucun retour financier sur les effets induits positifs qu'elles génèrent tant économiquement (eau potable, eau industrielle, eau agricole) qu'environnementalement (gestion du pluvial, maintien du paysage, des zones humides, des haies...).



Film links

Canal Adam de Craponne

Petits écrans <https://vimeo.com/318743861>

Grand écran <https://vimeo.com/318743774>